

Mairie de Guzargues

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Novembre 2003 – 21h00

Sous réserve d'acceptation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Présents: Mmes REDO Christine , BARTHES Mariette, VIDAL Patricia
MM COURTIEU Yves, ANTOINE Pierre, BONNET Jérôme, BONANNO Eric, MALCHIRANT
Thierry,
Excusés: Mme. FLORES Christiane, MELOTTE Jacques (procuration à M. ANTOINE)
Absent : M. ACCARDO Gérald.

END

1 – Compte rendu de la séance du 11 septembre 2003

Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2003 est approuvé à l'unanimité.

2 – Décision modificative n°1/2003

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de décision modificative n°1/2003 en M14 suite à la Commission des Finances du 06/11/2003. Il précise toutefois qu'il convient de modifier cette proposition afin de tenir compte d'une subvention du Conseil Général de 8 592 Euros notifiée ce jour pour l'agrandissement de la place de l'Eglise.

Décision modificative n°1/2003 approuvée à l'unanimité

3 – Modification n°3 du P.O.S.

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique sur la modification n°3 du P.O.S. a eu lieu du 1^{er} septembre 2003 au 2 octobre 2003 inclus. Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, considérant que les résultats de la dite enquête ne justifient pas d'adaptation du projet de POS modifié, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification n°3 du P.O.S.

4 – Restauration du Tableau St Michel

Monsieur le Maire rappelle le montant estimé de la restauration du tableau St Michel : 12 489 € H.T.

Afin de compléter l'aide financière de l'Etat de 7 469 euros, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention complémentaire auprès du Conseil Général de l'Hérault.

5 – Convention DDE « A.T.E.S.A.T. »

Dispositif destiné à remplacer l'actuelle aide technique à la gestion communale – Coût annuel : 120,83 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),

- autorise Monsieur le Maire:

- à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût, et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,
- à signer la convention,
- à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget

Arrivée de Mme VIDAL à 21h40.

6 – Programme photovoltaïque

A – Justification du recourt au photovoltaïque :

La Commune de Guzargues dans le cadre du SIVU BENOVIÉ MOSSON, soucieuse d'offrir à ses administrés ainsi qu'aux visiteurs de passage qui contribuent à alimenter l'économie locale, une meilleure qualité environnementale, a entamé depuis plusieurs années en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Electricité et le concessionnaire (SICAE de St Martin de Londres), une action d'effacement des réseaux électriques. Dans le même cadre, en partenariat avec France Télécom, d'autres opérations ont permis l'enfouissement de lignes télécom. La portée des efforts accomplis par la collectivité dans le sens d'une réduction sensible de l'impact paysager des réseaux filaire doit s'accompagner d'une politique volontariste en faveur de l'enfouissement des lignes électriques et télécom ou de tout autre moyen permettant d'éviter la construction de nouvelles lignes aériennes.

Le Conseil Municipal décide (2 abstentions) qu'il ne sera plus accepté sur la commune la réalisation de nouvelles liaisons filaires (créations ou extensions) au moyen de lignes aériennes dans les secteurs classés et/ou sensibles aux risques incendies.

B – Demande de M. DURAND Guilhem pour l'électrification photovoltaïque de sa propriété :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette demande. Rencontre de M. DURAND prévue le 27/11/2003 pour présentation de son dossier.

7 – Questions diverses

A – Transports scolaires : Demande de faire installer un arrêt de bus au rond point du L.I.E.N , sur la route de Teyran, pour les élèves qui se rendent au lycée de Castelnaud. Considérant l'isolement de cet emplacement, une demande écrite par les parents concernés sera demandée.

B – Rétrocession à la Mairie des espaces communs du Lotissement « Les Collines d'Agus » : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avis favorable de principe émis le 23 janvier 2001. La Société COFININDEV semble désireuse de régler les différents problèmes empêchant cette cession. Une rencontre sera prévue avec l'Association Syndicale afin de finaliser ce dossier.

C – Déplacement de la citerne DFCI sur la parcelle communale AC 164 : avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00 .

Le Maire
Yves COURTIEU